

Palaiseau

## Le canular sème la panique chez les propriétaires

C'EST UN VRAI vent de panique qui vient de souffler sur [Palaiseau](#) après un canular qui risque de coûter très cher à ses auteurs. Le maire, François Lamy (PS), s'apprête à saisir le procureur de la République d'[Evry](#) pour tenter de mettre la main sur les mauvais plaisantins. Dans la nuit du 17 au 18 octobre, des tracts ont été distribués dans plusieurs centaines de boîtes aux lettres et des affiches ont fleuri sur les panneaux d'affichage.

Ils annonçaient la création d'une prison, si vaste qu'elle nécessitait de raser près d'un tiers de la commune ! Un canular très bien ficelé, avec plans, avis d'enquête publique, décrets et Code de procédure pénale à l'appui.

Le premier tract annonçait qu'après un prétendu décret ministériel du 25 août 2004 une enquête publique se déroulait en mairie du 1<sup>er</sup> octobre au 5 novembre. L'objet ? La création d'une « cité pénitentiaire pilote (CPP) » en bordure de l'A 10. Un mastodonte destiné à accueillir « un centre éducatif fermé (pour jeunes délinquants), un centre d'insertion et de probation, un centre de dressage de chiens d'attaque », ainsi que « des logements et équipements pour les personnels ».

**Le centre de rétention sort de terre** Toujours selon le tract, la cité était censée venir en complément du centre de rétention qui, lui, est réellement en train de sortir de terre à [Palaiseau](#).

Ce premier tract était accompagné d'un second document tout aussi mensonger. Il s'agit d'un plan du secteur à raser pour accueillir la cité et sur lequel l'Etat pourrait faire jouer avant moins de deux mois son droit de préemption.

C'est-à-dire qu'il deviendrait prioritaire pour racheter les logements et autres bâtiments à détruire. Une obscure société se voulant bienveillante, Immobilier et conseils de vie de [Palaiseau](#), se propose ainsi d'aider les propriétaires à vendre au plus vite leurs biens.

De quoi affoler la population ! Christel a acheté, en juillet dernier, un appartement dans [Palaiseau](#). « J'ai découvert le tract le lundi soir en rentrant du travail, explique-t-elle. J'étais effarée et je trouvais scandaleux que le notaire ne nous ait pas alertés ! Le soir, mon mari a cherché en vain ce fameux décret ministériel sur Internet. Mais l'avis d'enquête publique était si bien rédigé que j'y ai vraiment cru ».

Tout comme Christel, de nombreux habitants ont défilé à la mairie ou téléphoné pour exprimer leur colère. Et c'est un démenti officiel distribué dans la ville qui a permis d'apaiser les esprits. « J'ai vraiment paniqué quand un voisin m'a dit que le seul espace libre dans la zone concernée était le jardin du sous-préfet, reconnaît Christel. Pour construire la cité, il fallait donc raser les habitations, notamment notre appartement où nous avons réalisé d'importants travaux. Le plus grave, c'est que nous avons des voisins qui n'ont pas eu le démenti. Jusqu'à notre rencontre le jeudi soir, ils ont vécu quatre jours d'angoisse ! »

**Stéphanie Auguy**

Le Parisien , mercredi 27 octobre 2004

## La mairie soupçonne une manipulation politique

ARNAQUE manigancée par une société immobilière, simple canular ou véritable acte de malveillance ? La mairie de [Palaiseau](#) aimerait bien connaître le ou les auteurs des tracts « manifestation destinés à effrayer la population ». La première hypothèse a rapidement été évincée. « L'annonce de ce projet surréaliste pouvait venir d'une société immobilière cherchant à inciter la population à vendre, explique-t-on au cabinet du maire.

Mais l'adresse de la prétendue agence correspond en fait au siège du Parti socialiste à [Palaiseau](#). Et il est évident que le but était de faire paniquer les gens. Et ça a eu son petit effet vu le nombre d'habitants qui ont défilé à la mairie ! » La municipalité semble privilégier la piste d'une manipulation politique destinée à déstabiliser le maire, François Lamy (PS). « Dans la ville, confie discrètement un habitant, le bruit circule que certains opposants au centre de rétention en construction voudraient faire payer le maire. Ils considèrent qu'il n'a rien fait pour empêcher le projet d'aboutir. » En attendant, l'élu s'apprête à saisir la justice. Dans son démenti, la mairie rappelle que « la publication de fausses nouvelles susceptibles de troubler la paix publique constitue une infraction pénale passible de 45 000 € d'amende ».

**S.A.**

Le Parisien , mercredi 27 octobre 2004